

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6^e) jour du mois de juin 2016, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 04 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 16-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

8.8 Embauche d'un employé au camping municipal.

Rés # 16-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme de celui-ci ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 16-06-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Chèques (C1603985 à C1604085, L1600009, L1600010 et M00116001)	323 664,01 \$
- Salaires et rémunérations des élus	59 027,15 \$
- Frais de déplacement	1 191,85 \$
TOTAL	383 883,01 \$

Rés # 16-06-04 ACHAT DE MOBILIER POUR L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer un budget de 10 000 \$ pour l'achat de mobilier pour les bureaux de l'Hôtel de ville, tel que prévu aux prévisions budgétaires 2016.

Rés # 16-06-05 DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de madame Chantale Lavoie à titre de pompier volontaire. Qu'une lettre de remerciements et un cadeau souvenir lui soit transmis pour les vingt-cinq (25) années au sein du service de sécurité incendie de notre municipalité.

Rés # 16-06-06 MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE la Politique d'emploi, adoptée le 2 juin 2014, décrit les responsabilités de chacun des postes dont celui du directeur du service en incendie ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire accorder de la latitude au directeur précité lorsqu'il a des pompiers en formation sous sa responsabilité ;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur du service d'incendie est autorisé à évaluer lui-même chaque pompier en formation et ce, cas par cas, afin de les autoriser ou non, selon leur compétence ou motivation, à se présenter lors d'une intervention.

Rés # 16-06-07 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2015-2016

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2015-2016 ", par *Excavation Pascal Lavoie*, ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis), nonobstant quelques travaux correctifs annotés à notre registre. En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2015-2016, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 483,22 \$ (taxes incluses), dès que les travaux correctifs auront été effectués.

Rés # 16-06-08 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES FOSSÉS À BAIE-DES-ROCHERS ET À PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons demandé des prix relativement au *fauchage des accotements et des fossés à Baie-des-Rochers et à Port-au-Persil*, auprès des entreprises suivantes :

- Les Entreprises Côté et Gaudreault et Fils inc. ;
- Jos-Aimé Gagnon, entrepreneur;
- Excavation Pascal Lavoie;
- Morneau & Tremblay;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions ;

ATTENDU QUE *Les Entreprises Côté et Gaudreault et Fils inc.* ont soumis le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat pour le fauchage des accotements et des fossés des rues municipales à Baie-des-Rochers (rue de l'Aqueduc, des Tours, de la Chapelle et chemin de la Mer) et à Port-au-Persil (chemin de Port-au-persil, chemin Mc Laren et rue Bilodeau) à *Les Entreprises Côté, Gaudreault et fils inc.*, au prix soumis, soit 1 304,25 \$ plus les taxes.

Rés # 16-06-09 LA RANDONNÉE "JIMMY PELLETIER"

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage dans notre municipalité du groupe de cyclistes de l'évènement "La Randonnée Jimmy Pelletier", le 29 juin prochain.

Rés # 16-06-10 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU la lettre que notre députée provinciale, datée du 10 mai 2016 et reçue le 18 mai dernier, confirmant la disposition d'un budget pour le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* pour l'année 2016-2017 ;

ATTENDU QUE notre municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour la réfection du *chemin de l'Érablière* ;

ATTENDU QU' une entreprise en voie de développement est installée sur ce tronçon, ce qui augmente son achalandage ;

ATTENDU QUE ledit *chemin de l'Érablière* est un chemin gravelé qui nécessite une amélioration importante ;

ATTENDU QUE les travaux consisteraient au creusage des fossés sur un (1) kilomètre de longueur et à étendre une couche additionnelle de gravier 0¾ ;

ATTENDU QUE l'estimé des travaux cités au précédent paragraphe est de l'ordre de 40 000 \$;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière de l'ordre de 40 000 \$, faite à notre députée provinciale, madame Caroline Simard, afin de concrétiser la réalisation des travaux d'amélioration au *chemin de l'Érablière* dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* pour l'année 2016-2017.

Note

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait part au conseil qu'il ne participera pas au point (4.5) de l'ordre du jour pour conflit d'intérêt. Il cède la parole au maire-suppléant, monsieur Claude Poulin.

Rés # 16-06-11 DÉROGATION POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION SALARIALE 2016

CONSIDÉRANT le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a accordé un projet à la Municipalité de Saint-Siméon dans le cadre du *programme de Subvention salariale 2016* ;

CONSIDÉRANT que le taux horaire 2016 versé à un employé pour l'intégrer au travail et acquérir de l'expérience est de 11,31 \$;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne de notre municipalité, parmi les candidatures reçues, serait admissible actuellement ;

CONSIDÉRANT que cette personne possède un diplôme en mécanique et compte plusieurs années d'expérience ;

À CETTE CAUSE, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une dérogation à la *politique sur les conditions d'emploi du personnel pour les années 2014 à 2019*; ainsi, la personne embauchée dans le cadre du *programme de Subvention salariale 2016* sera rémunérée au taux horaire de 15 \$.

Note

Monsieur le maire Sylvain Tremblay reprend son poste.

Rés # 16-06-12 ABOGER LA RÉOLUTION # 16-04-23

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 16-04-23, relative à la demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) ».

Rés # 16-06-13 **ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d’application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire présenter une demande d’aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports (MTMDET) pour l’élaboration des plans et devis de travaux d’amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC de Charlevoix-Est a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

POUR CES
MOTIFS, sur la proposition de monsieur Claude Poulin, appuyée par monsieur Réjean Hébert, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d’une demande d’aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Rés # 16-06-14 **RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d’application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire présenter une demande d’aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d’amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC de Charlevoix-Est a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

POUR CES
MOTIFS, sur la proposition de madame Simone Lepoutre, appuyée par madame Diane Dufour, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d’une demande d’aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Rés # 16-06-15 RATIFIER MANDAT AU GROUPE GÉNITIQUE POUR LE BASSIN DE RÉTENTION À L'INTERSECTION DES RUES SAINT-LÉON ET BERGERON

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé au *Groupe Génitique* pour investiguer sur l'installation de deux (2) poutres d'acier, de colonnes et la conception de la charpente de bois pour soutenir la plateforme recouvrant le bassin de rétention situé à l'intersection des rues Saint-Léon et Bergeron. Le montant du mandat est de 354 \$ (plus taxes).

Rés # 16-06-16 RÉOLUTION D'ACCEPTATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Charlevoix-Est a adopté le 31 mars 2015, une résolution signifiant à la CPTAQ son intention de déposer une demande d'autorisation à portée collective pour les deux volets de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que cette entente est intervenue à la suite de deux (2) rencontres de négociations, tenues les 12 juin et 22 octobre 2015; auxquelles rencontres ont participé les représentants de la Fédération de l'UPA, les commissaires et fonctionnaires de la CPTAQ ainsi que des représentants élus et fonctionnaires de la MRC;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 29 avril 2016 une orientation préliminaire aux fins d'obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT que cette orientation préliminaire est conforme à l'entente intervenue entre les parties concernées (MRC, UPA, CPTAQ);

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

QU' après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation à portée collective, le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon estime qu'elle reflète l'ensemble des pourparlers et de l'entente négociée;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon signifie son acceptation auprès de la CPTAQ à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée.

c.c. MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 16-06-17 APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'OFFICE D'HABITATION (OH)

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un budget supplémentaire de 8 700 \$, pour l'année 2016, soumis par l'OH de Saint-Siméon pour les travaux suivants :

- le remplacement de deux (2) poteaux d'éclairage extérieurs ;
- le changement des vanités et des ventilateurs des chambres de bain des dix (10) logements ;

La participation financière de la municipalité, correspondant à 10% du déficit, celle-ci sera donc de 870 \$.

Rés # 16-06-18 PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE DE CHARLEVOIX

Suite aux travaux de rénovation de l'Hôtel de ville, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de contacter le Musée de Charlevoix afin de réaliser une entente contractuelle pour la tenue d'expositions d'œuvres d'art dans les locaux rénovés.

Rés # 16-06-19 DEMANDE D'AUTORISATION AU MTMDET POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE « OUEST » DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a élaboré en 2008 un plan d'intervention en vue d'établir des priorités pour des travaux admissibles en vertu des argents versés par le ministère à notre municipalité dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence ;

ATTENDU QUE tous les travaux prioritaires ciblés en aqueduc et égout ont été réalisés à l'exception du remplacement des conduites sur la route 138 et l'ajout d'un pluvial ;

ATTENDU QU' en 2010, la Municipalité de Saint-Siméon a entrepris des démarches auprès du ministère des Transports (MTQ), maintenant le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), afin d'étudier la possibilité de faire un projet en partenariat pour concevoir un projet de "Concept d'aménagement d'entrée (traversée d'agglomération) en vue d'une amélioration de la sécurité routière et de la qualité visuelle (CAEA), dans le noyau villageois;

ATTENDU QU' en juillet 2011, le MTQ a produit un « Plan de travail / échéancier » relatif au projet de *Traversée d'agglomération de Saint-Siméon*, travaux qui devaient s'échelonner de janvier à novembre 2013;

ATTENDU QU' en mars 2012, la firme Roche Ltée a soumis audit ministère un projet préliminaire (N/Réf. : 61574-100), portant sur les "volets analyse et diagnostic", relatif au projet de traversée d'agglomération;

- ATTENDU QUE ledit plan d'intervention de la municipalité fut révisé en octobre 2012 et le remplacement de conduites sur la route 138 demeurait toujours prioritaire ;
- ATTENDU QU' en avril 2013, n'ayant pas eu de suivi dudit ministère, la Municipalité de Saint-Siméon s'est informée où en était rendu le dossier ;
- ATTENDU QUE le 30 avril 2013, le MTQ répondait à la municipalité qu'il était impossible de confirmer ou d'infirmer la réalisation de ce projet à court terme ;
- ATTENDU QU' à la fin mai 2014, le Comité des Paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré (CPCCB) a soumis à la Municipalité de Saint-Siméon son projet sur « les entrées d'agglomération »;
- ATTENDU QU' en septembre 2014, le MTQ nous avisait que le projet de *Traversée d'agglomération de Saint-Siméon* était reporté en l'an 2021 puisque la priorisation des projets était effectuée en fonctions des besoins, des impacts sur la sécurité et dans un cadre budgétaire limité;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon tient toujours à ce projet, tant du fait que les conduites d'aqueduc et d'égout sont vétustes, que pour accroître la sécurité des usagers de la route dans le secteur de la route 138 (rue Saint-Laurent);
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon, avec les autorisations du MTQ, a déjà commencé à améliorer ce secteur en prolongeant le trottoir vers l'ouest;
- ATTENDU QUE la municipalité désirerait ajouter d'autres aménagements dans la section comprise entre les numéros civiques 715 et 810 afin de sécuriser davantage le secteur, en réduisant la vitesse des véhicules, soit par la plantation d'arbres le long de la route et/ou l'aménagement de platebandes, tout en améliorant la qualité visuelle de notre entrée du village;
- ATTENDU QUE la municipalité s'engage à consulter les commerçants du secteur visé avant de procéder à quelques travaux que ce soient ;
- POUR CES
MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), sa collaboration et sa coopération auprès de son service d'expertise pour nous soumettre ses recommandations et autorisations dans la réalisation de ce projet.

Rés # 16-06-20 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIC150

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière de 80 000 \$, dans le cadre du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)*, relativement à :

- l'acquisition et l'installation de modules de jeux et des accessoires connexes pour les jeunes de 0 à 5 ans, dont l'estimé est de 59 000 \$;
- refaire la clôture du terrain de balle-molle, dont l'estimé est de 21 000 \$.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 16-06-21 AMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT)

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions relatives aux travaux de *réaménagement du bureau d'accueil touristique (BAT)*, nous avons reçu des prix de cinq (5) entreprises;

ATTENDU QUE l'entreprise " Les Constructions ST-Gelais inc. " a soumis le plus bas prix;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de l'entreprise *Construction Éclair inc.* pour effectuer les travaux de *réaménagement du bureau d'accueil touristique (BAT)*, au montant soumis de 157 230,04 \$ (taxes incluses).

Que ce conseil entérine également le contrat signé à cet effet, le 30 mai 2016, par la directrice générale.

Rés # 16-06-22 BAIL DE LOCATION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT) AVEC « TOURISME CHARLEVOIX »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale à signer un nouveau bail avec « Tourisme Charlevoix », relativement à la location d'un bureau d'accueil touristique (BAT), dans le nouvel immeuble sis au 498 rue Saint-Laurent. Le coût annuel de location sera de 1 000 \$ avec indexation selon l'IPC.

Rés # 16-06-23 AMENDEMENT RÉSOLUTION # 15-03-06 - ESTIMÉ DES COÛTS DE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution numéro 15-03-06, relative à l'estimé des travaux d'aménagement extérieur de l'Hôtel de ville (stationnement et gazonnement). Ce montant sera de 32 000 \$, au lieu de 30 000 \$, étant donné l'ajout d'un bac à fleurs avec banc.

Rés # 16-06-24 ADOPTION ESTIMÉ DES COÛTS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES RUES SAINT-LAURENT ET DE LA FABRIQUE

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des coûts relatifs aux travaux d'aménagement de l'intersection des rues Saint-Laurent et de la Fabrique, au montant de 8 000 \$.

**Rés # 16-06-25 ADOPTION ESTIMÉ DES COÛTS DES TRAVAUX RELATIFS AU
REVÊTEMENT DES TOILETTES « VILLAGE-RELAIS »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des coûts relatifs aux travaux relatifs au revêtement des toilettes « Village-relais », au montant de 10 000 \$.

**Rés # 16-06-26 MANDAT POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS RELATIFS
AUX RÉSOLUTIONS 16-06-23 / 16-06-24 ET 16-06-25**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à « Normand Desgagnés, architecte », selon l'offre de services déposée en date du 27 mai 2016, en vue de préparer les plans et devis nécessaires aux travaux cités aux résolutions 16-06-23 / 16-06-24 et 16-06-25, soit les travaux suivants :

- l'aménagement extérieur de l'Hôtel de ville (stationnement et gazonnement) ;
- l'aménagement de l'intersection des rues Saint-Laurent et de la Fabrique ;
- le revêtement des toilettes « village-relais ».

Le montant du mandat accordé est de 4 500 \$, plus taxes, et comprend aussi les services de soutien aux soumissionnaires pendant la période d'appel d'offres et la surveillance des travaux.

Qu'il devra être spécifié, dans le devis, de soumettre des prix distincts pour chacun des projets.

**Rés # 16-06-27 APPEL D'OFFRES POUR PUBLIC POUR LES TRAVAUX CITÉS
AUX RÉSOLUTIONS 16-06-23 / 16-06-24 ET 16-06-25**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux cités aux résolutions 16-06-23 / 16-06-24 et 16-06-25, soit les travaux suivants :

- l'aménagement extérieur de l'Hôtel de ville (stationnement et gazonnement) ;
- l'aménagement de l'intersection des rues Saint-Laurent et de la Fabrique ;
- le revêtement des toilettes « village-relais ».

**Rés # 16-06-28 NETTOYAGE DE LA BRIQUE RECOUVRANT L'HÔTEL DE
VILLE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher l'entreprise « Brisson Mobile » pour procéder au nettoyage de la brique recouvrant le mur avant et les murs latéraux de l'Hôtel de ville, au coût de 750 \$, plus taxes.

Rés # 16-06-29 INAUGURATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de préparer une inauguration des locaux rénovés de l'Hôtel de ville pour l'automne 2016.

Rés # 16-06-30 MANDAT À NOS PROCUREURS / CROISIÈRES CHARLEVOIX

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à nos procureurs pour procéder à l'étude du bail entre notre municipalité et « Croisières Charlevoix ».

Rés # 16-06-31 RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'EXPLOITATION DES APPAREILS D'AMUSEMENT "TABLES DE BILLARD ET DE BABYFOOT"

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec (RACJ) pour renouveler nos licences pour exploiter la " table de billard " et celle de " baby-foot ", situées à l'arcade du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Rés # 16-06-32 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

Rés # 16-06-33 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME "D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016"

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'un étudiant dans le cadre du programme "d'Emploi d'Été Canada 2016".

Nous procédons, en séance tenante, à un tirage au sort parmi les demandes d'emploi reçues et le résultat est le suivant :

1. Katia Harvey
2. Sabrina Bherer.

L'étudiante embauchée sera « Katia Harvey ». En cas de refus ou d'incapacité de la part de la personne choisie de participer au susdit programme, le poste sera offert à l'autre postulante.

L'employée devra attester, par écrit, selon les exigences du programme, qu'elle a l'intention de retourner aux études en septembre 2016.

Rés # 16-06-39 TARIFS DU « CAMP DE JOUR »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la tarification du *Camp de jour* à l'effet que les enfants qui ne résident pas dans notre municipalité mais qui fréquentent l'école primaire Marie-Victorin, auront droit au même tarif que les résidents.

Rés # 16-06-40 MURALE DE L'ÉVÉNEMENT « AU CŒUR DES RATS DE SAINT-SIMÉON »

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'événement *Au Cœur des Arts de Saint-Siméon* à réaliser une fresque sur le mur de soutènement de la rue des Commissaires. Il faudra toutefois conserver l'enseigne du *Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay*.

CORRESPONDANCE :

- **MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS**
Octroi d'une aide financière de 800 \$ pour la Fête nationale du Québec.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 08 et prend fin à 20 h 16.

Rés # 16-06-41 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 16.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale

